

DROIT DES OBLIGATIONS, CONTRATS ET BIENS

Partage judiciaire :
Quelle place et quel rôle
pour le notaire ?

Il s'agit de maîtriser le système procédural mis en place par le Code de procédure civile pour la sortie de l'indivision, profondément modifié par la loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 et son décret du 23 décembre 2006.

**OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE**

Le notaire est au centre des arcanes du procès en partage dans lequel il apparaît comme la cheville ouvrière :

- Le notaire doit donc parfaitement maîtriser un processus judiciaire où son rôle d'auxiliaire de justice est déterminant puisqu'il est chargé par le tribunal de l'élaboration de ce qui deviendra le partage
- Il doit savoir se départir de sa mission traditionnelle et comprendre les mécanismes de la procédure civile en partage
- Il doit savoir se positionner face au juge, aux parties et leurs avocats

**APPROCHE PÉDAGOGIQUE**

- Propos illustrés de jurisprudences récentes
- Schéma de synthèse
- Support visuel
- Rappel des principes
- Description et analyse
- Modèles de convocation et de requête au juge commis

**FORMATEUR**

Bruno LAGARDE
Juriste consultant et Animateur de formation du
CRIDON LYON

**DURÉE**

7h

MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques de la formation sous forme d'auto-évaluation

**PUBLICS**

Notaires
Collaborateurs confirmés

NIVEAU

Initié
Maîtrisant

OBJECTIF

●●●○ Devenir expert

PRÉ-REQUIS

Maîtrise des règles
relatives à l'indivision et au
partage

**PLUS-VALUE**

Développer une
expertise de référence
devant les tribunaux



CRIDON LYON

Partenaire expert du notaire

Plan d'intervention

1 **LE NOTAIRE AU SEUIL DE LA PROCÉDURE DE PARTAGE**

- Les palliatifs à la procédure en partage
- La redéfinition du partage amiable
- L'introduction de la demande en partage

2h

2 **LE NOTAIRE COMMIS DANS LA PROCÉDURE EN PARTAGE**

- Les différents intervenants à la procédure de partage
 - la saisine et le rôle du juge
 - la désignation d'un notaire
- Le notaire commis et la réalisation des opérations de comte, liquidation partage

2h30

3 **LE NOTAIRE COMMIS ET LE DÉNOUEMENT DES OPÉRATIONS DE PARTAGE**

- Le procès-verbal de dire accompagnant le projet d'état liquidatif et l'instance en contestation des dires
- L'homologation de l'état liquidatif
- Le tirage au sort

2h30